



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement : Ile-de-France

Question écrite n° 3859

Texte de la question

M Ambroise Guellec demande à M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, de bien vouloir lui indiquer quelle est la situation exacte, à cette rentrée scolaire, d'un maître auxiliaire titulaire de la licence de lettres modernes (breton et celtique), mis à la disposition du recteur de l'academie de Versailles durant l'année scolaire 1987-1988, et ses intentions concernant l'affectation de cet enseignant de breton pour l'année scolaire à venir.

Texte de la réponse

Reponse. - Il a pu être donné satisfaction à l'adjoint d'enseignement stagiaire de lettres modernes, affecté à titre provisoire dans l'academie de Versailles, pendant l'année scolaire 1987-1988, qui a été titularisé avec effet du 1er septembre 1988 en qualité d'adjoint d'enseignement de breton. Il a été placé à la disposition de M le recteur de l'academie de Versailles.

Données clés

Auteur : [M. Guellec Ambroise](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3859

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 octobre 1988, page 2863